



Paris, le - 9 AOUT 2017

Le Président de l'Assemblée nationale
et
Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie,
Mesdames et Messieurs les vice-recteurs,
Monsieur le directeur de l'académie de Paris,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services
de l'éducation nationale,
Monsieur le chef de service de l'éducation
nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Objet : Parlement des enfants 2017-2018

La mission de l'École est de faire connaître et partager aux élèves les valeurs universelles de la République, de la démocratie et des droits de l'Homme. C'est ainsi qu'elle pourra faire grandir, chez chaque enfant qui lui est confié, le sens de la citoyenneté, le goût du vivre ensemble, le respect du contrat social et de la dignité de chaque personne humaine. Ces valeurs font partie intégrante d'une culture humaniste, essentielle à la formation du futur citoyen.

Le Parlement des enfants a pour ambition de contribuer à développer et promouvoir l'éducation à la citoyenneté, en faisant vivre à des élèves un exercice grandeur nature. À ce titre, cette action s'inscrit dans le parcours citoyen de l'élève en vigueur depuis la rentrée 2015 dans toutes les classes, visant à **la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.**

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère de l'éducation nationale, le Parlement des enfants propose à 577 classes de CM2, dans chacune des 577 circonscriptions d'élection des député(e)s, d'élaborer collectivement une proposition de loi sur une question de société.

577 propositions de loi sont reçues dans un premier temps par les jurys académiques qui en sélectionnent chacun une. Ces propositions sont ensuite transmises à un jury national.

Celui-ci choisit quatre propositions qui sont soumises, par vote électronique, aux classes participantes pour élire la loi du Parlement des enfants 2017-2018. La classe lauréate est invitée à la fin de l'année scolaire à l'Assemblée nationale pour la remise de son prix.

Pour cette nouvelle édition du Parlement des enfants, il est proposé aux enseignants de faire travailler leurs élèves autour du thème : « *La protection de la biodiversité* ».

Il vous appartiendra de désigner, parmi les classes volontaires, celle qui participera à l'opération dans chaque circonscription législative. Afin que le choix des classes sélectionnées ne pose aucune difficulté, nous vous conseillons de prendre préalablement l'attache des député(e)s des circonscriptions concernées.

Si la participation d'une classe ne peut se faire que sur la base du volontariat, il est indispensable que l'ensemble des établissements et des enseignants concernés soient pleinement informés de l'existence de cette opération et des modalités de participation des classes. En outre, il est essentiel que le choix des établissements soit renouvelé d'une année sur l'autre et que l'ensemble du territoire français soit représenté.

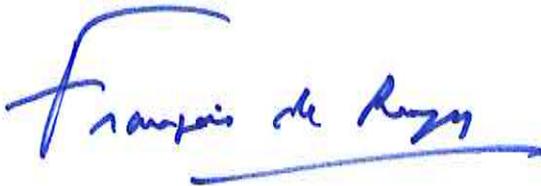
Une opération de cette importance est complexe à organiser. Votre impulsion et votre engagement sont donc indispensables à sa pleine réussite, tout comme la mobilisation des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN).

Vous trouverez ci-joint le calendrier récapitulatif de l'ensemble de l'opération pour l'année 2017-2018 ; nous vous remercions de bien vouloir apporter une attention toute particulière à sa mise en œuvre et de veiller scrupuleusement au respect des délais prévus, en particulier pour la transmission des informations aux instances nationales et pour l'organisation des jurys académiques. Nous invitons vos services à se référer aux instructions de la note de service annuelle. Ce document sera utilement diffusé auprès des écoles concernées par l'opération.

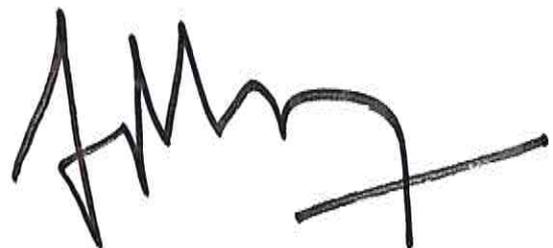
Nous appelons également votre attention sur l'intérêt que représente, en cours d'année, un échange entre les élèves et la ou le député(e) de la circonscription. Par ailleurs, il convient que l'ensemble du travail de la classe effectué dans le cadre du Parlement des enfants puisse être valorisé dans les correspondances et les transmissions d'informations en direction des écoles.

Nous vous remercions par avance de votre concours.

François de RUGY
Président de l'Assemblée nationale

A handwritten signature in blue ink, reading "François de Rugy", with a horizontal line underneath.

Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'éducation nationale

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Michel Blanquer", with a horizontal line underneath.

2017 - 2018 : CALENDRIER PRÉPARATOIRE POUR LE 22^E PARLEMENT DES ENFANTS

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 M	7 S	7 J	7 J	7 S
8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 J	8 D	8 V	8 V	8 D
9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 J	10 D	10 M	10 J	10 D	10 M	10 S	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 V	11 L	11 M	11 V	11 L	11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 M	20 V	20 D	20 D	20 V
21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 M	21 S	21 L	21 L	21 S
22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 J	24 D	24 M	24 M	24 D	24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 V	25 L	25 M	25 M	25 L	25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 V	30 L	30 D	30 S	30 L
31 J		31 M		31 D	31 M	31 S	31 S	31 L	31 M	31 S	31 M

■ Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
■ Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
■ Zone C : Creteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles